

Retour à la maison

Les sorties se font tous les jours, même le dimanche, le matin avant 10h30.

Pour faciliter votre retour à la maison, l'accès en voiture par l'entrée ambulance sera possible ce jour-là pour la personne qui viendra vous chercher.

Généralement les sorties se font le 2^{ème} jour après un accouchement par voie basse et le 3^{ème} ou 4^{ème} jour après une césarienne, sans compter le jour de la naissance. Une sortie anticipée peut être envisagée à votre demande et sous certaines conditions, n'hésitez pas à en parler avec l'équipe.

Vos ordonnances de sortie vous seront remises par la sage-femme la veille de votre départ.

Le carnet de santé de votre bébé ainsi que ses ordonnances vous seront remis et expliqués par l'infirmière ou l'auxiliaire du service le matin de la sortie.

Un compte-rendu de votre grossesse et de votre accouchement vous sera adressé ainsi qu'à votre médecin dans les 15 jours suivant votre sortie. Un compte-rendu provisoire sera cependant remis dans le carnet de santé de votre bébé afin de faciliter la visite de la sage-femme à domicile.

Afin de vous rassurer lors de votre retour à la maison, une sage-femme peut venir vous voir dès le lendemain de la sortie à votre domicile si vous le souhaitez. Un agent de la Sécurité sociale (système PRADO) passera alors vous voir pendant votre séjour pour vous mettre en contact avec une sage-femme si vous n'en avez pas choisi une pendant la grossesse. Cette sage-femme s'occupera de peser votre bébé, vous accompagnera dans votre allaitement si besoin, et vous examinera. Elle peut passer une ou plusieurs fois jusqu'au 12^{ème} jour avec une

prise en charge à 100% par la Sécurité sociale.

En cas de suites de couches difficiles (tension artérielle élevée, difficulté de cicatrisation, etc.), une sage-femme de l'hospitalisation à domicile (HAD) sera mandatée par l'IMM pour assurer votre surveillance quotidienne à la maison.

Consultation pour le bébé

Il est recommandé de prendre rendez-vous dans un centre de protection materno-infantile (PMI) pour continuer la surveillance pondérale du bébé après la dernière visite à domicile de la sage-femme libérale. Ce rendez-vous sera également l'occasion pour vous de poser toutes les questions que vous pourriez avoir et d'échanger sur les premiers jours à la maison.

Une visite chez le pédiatre ou votre médecin généraliste est conseillée à 15 jours et est obligatoire à 1 mois de vie.

Consultation gynécologique et contraception

Vous devez revoir votre généraliste, un gynécologue, ou une sage-femme 6 semaines après votre accouchement pour la visite post-natale. Ce sera le moment de discuter de votre moral, de votre allaitement, de réaliser un examen gynécologique et de faire le point sur votre contraception.

Réducation

Une rééducation périnéale peut vous être conseillée et prescrite. Elle est à débiter avec un kinésithérapeute ou une sage-femme 6 à 8 semaines après votre accouchement.

Pensez à informer le personnel de votre départ et à passer aux admissions.

Voir les conditions concernant [les prescriptions médicales de transport](#)